

Manque de maîtres-nageurs sauveteurs et de personnes titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

15^e législature

Question écrite n° 13698 de Mme Sylviane Noël (Haute-Savoie - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 09/01/2020 - page 92

Mme Sylviane Noël attire l'attention de M. le Premier ministre sur les importantes difficultés que rencontrent actuellement de nombreuses collectivités territoriales et entreprises du secteur privé, à recruter des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) et des professionnels titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) au sein de leurs établissements.

En effet, jamais il n'a été aussi compliqué de recruter du personnel qualifié dans les piscines françaises publiques et privées. Alertée par la fédération des maîtres-nageurs sauveteurs et de nombreux élus de mon département, il devient urgent de prendre des dispositions concrètes pour remédier à ce déficit qui se traduit par des chiffres bien tristes et encore jamais atteints avant 2019. Plus de 600 morts noyés ont été à déplorer en piscine et plage en 2019 dont un tiers, soit 200 morts, ont été causés par le manque d'apprentissage de la natation.

L'une des principales raisons à ces difficultés de recruter réside dans le fait que depuis 1985, le brevet de maître-nageur sauveteur exige au moins un an de formation à temps plein avec un coût de 3 000 à 6 000 euros de frais de formation. Beaucoup d'étudiants et candidats à cette formation ne peuvent désormais plus engager des frais aussi importants et nombre de formations sont alors annulées, faute de candidats solvables.

Après plusieurs réunions d'échanges en 2019 sur ce sujet entre la fédération et le ministère des sports, la fédération a été informée le 25 novembre 2019 que l'examen de MNS serait finalement plus compliqué à l'avenir et que la formation allait désormais durer 2 à 4 ans.

Ces nouvelles mesures vont manifestement à l'encontre de la demande initiale formulée par la fédération qui réclame depuis des années un assouplissement de cette formation pour la rendre la plus accessible possible notamment en termes de temps et de coût.

Au vu de ces éléments, il ne fait donc aucun doute que la situation actuelle risque de se dégrader encore dangereusement, augmentant le nombre de noyés en 2020.

Pourtant la fédération est détentrice de plusieurs solutions qui ne coûteraient rien à l'État et aux collectivités territoriales mais qui n'ont pas été entendues à ce jour.

L'État pourrait ainsi envisager de créer par exemple un brevet de MNS plus souple qui serait ouvert aux personnes titulaires d'un BNSSA qui feraient alors un stage d'un mois supplémentaire pour pouvoir assurer les fonctions de MNS notamment dans l'apprentissage de la natation. La fédération assurerait ces formations supplémentaires et cela permettrait de former rapidement avant la saison estivale 2020, 3 000 nouveaux MNS opérationnels.

L'arrivée de ces 3 000 MNS sur le marché du travail permettrait de facto aux collectivités territoriales et entreprises d'ouvrir dans les meilleures conditions possibles de sécurité et d'encadrement, leurs piscines en saison et de ne plus devoir les fermer, faute de personnel qualifié.

De plus, cela assurerait chaque année aux 400 000 enfants et adultes un apprentissage de la nage encadré et de qualité.

Elle souhaiterait donc savoir quelles sont les actions que le Gouvernement envisage de mettre en place et dans quel délai, pour remédier à ce problème de recrutement des maîtres-nageurs sauveteurs.

Transmise au Ministère des sports

En attente de réponse du Ministère des sports

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format : HTML Texte